

Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec





Mandat du comité

Fondé formellement le 7 février 2005 par une résolution du conseil de ville de Québec, le mandat du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec, tel qu'il apparaît au sommaire décisionnel EN2004-079 est de :

1. Faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, soit atténuer ou supprimer les impacts de l'incinérateur sur le voisinage et l'environnement.
2. Donner à des représentants du voisinage et à des organismes les moyens concrets de s'informer sur les opérations de l'équipement et sur les projets en développement, d'en évaluer les conséquences, d'en assurer le suivi et de transmettre à la population les renseignements pertinents sur la gestion des équipements.
3. Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales.

Composition du comité

Le comité est composé d'un total possible de 15 membres dont :

- 9 membres avec droit de vote**
- 1 citoyen désigné par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou
 - 1 citoyen désigné par le conseil de quartier de Maizerets
 - 1 citoyen désigné par le conseil de quartier de Lairet
 - 1 représentant du Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale
 - 1 représentant des Ami-e-s de la terre de Québec
 - 1 représentant du milieu socio-économique de l'arrondissement désigné par le conseil de l'arrondissement de Limoilou
 - 2 élus désignés par le conseil de l'arrondissement de Limoilou
 - 1 élu de la Ville de Québec

- 6 membres sans droit de vote**
- 1 représentant de la Communauté métropolitaine de Québec*
 - 1 représentant du Service de l'environnement
 - 1 représentant du Service des travaux publics
 - 1 représentant de l'Arrondissement de Limoilou
 - 1 représentant du ministère de l'environnement
 - 1 représentant de la santé publique

*avec droit de vote si celui-ci est un élu

L'année 2010

Le Comité de vigilance poursuit sa mission tout au long de l'année 2010. Moins d'interventions sont faites, mais tout autant de suivis que les dernières années sont effectués. Les membres du Comité soulèvent de nombreux points et ont plusieurs interrogations, notamment à l'égard du processus d'admission des déchets ou des dépassements des normes de HCL, de CO et d'arsenic, les seuls qui posent encore un problème. De fil en aiguille, les interrogations sont résolues et les correctifs nécessaires apportés à l'incinérateur.

Les principales réalisations

Rencontre entre les membres des deux Comités de vigilance et visite de l'incinérateur et du lieu d'enfouissement
Suivi des émissions atmosphériques, surtout d'acide chlorhydrique (HCL), de monoxyde de carbone (CO) et d'arsenic (AS)
Dépôt des rapports annuels de 2008 et 2009

Les rencontres

21 avril	(9 membres votants)
	Présentation sur les mesures de suivi des émissions de l'année 2009
	Nuisances reliées à l'incinérateur dans le quartier
	Procédure de destruction des documents confidentiels à l'incinérateur
	Visite du lieu d'enfouissement et de l'incinérateur en compagnie de certains membres du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement.
16 juin	(7 membres votants)
	Présentation des travaux prévus à l'incinérateur pour l'année 2011
	Présentation des températures des fours et de l'utilisation de l'eau
	Situation de la papetière White Birch et paiement de la vapeur d'eau
29 septembre	(5 membres votants)
	Mise à jour sur la modernisation de l'incinérateur (2010-2011), le système de surveillance en continu et la réduction des nuisances
	Registre des alarmes
	Mise à jour de la situation de la White Birch
	Présentation des rapports d'activité
	Résultats des campagnes d'échantillonnage
	Rencontre d'information publique
28 octobre	(8 membres votants)
	Comité communautaire de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles
	Aménagement du site adjacent à l'incinérateur
	Retour sur le mandat du comité
	Droits et responsabilités des membres ayant droit de vote
	HCL et CO : correctifs et développement
	Gavage automatisé en charbon au démarrage
2 décembre	(7 membres votants)
	Présentation du suivi environnemental des émissions
	Présentation des données de l'analyseur en continu

Les membres

Représentants du voisinage

NICOLE BLOUIN, Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
DIANE SELESSE, Conseil de quartier de Lairet
CLAUDE POULIOT, Conseil de quartier de Maizerets

Représentants des groupes environnementaux

ANTOINE CARRIER, Ami-e-s de la Terre
ALEXANDRE TURGEON, CRE-Capitale nationale

Représentant du milieu socioéconomique de Limoilou

NICOLAS FAUCHER, Cégep Limoilou

Représentants du conseil d'arrondissement de Limoilou et du conseil municipal

SUZANNE VERRAULT, Arrondissement de Limoilou,
District de Sylvain-Lelièvre
GINETTE PICARD-LAVOIE, Arrondissement de Limoilou,
District du Maizerets-Lairet
SIMON BROUARD, Élu, Ville de Québec

Représentante de la Communauté métropolitaine de Québec

En alternance :
MARC RONDEAU
ANNE-MARIE CANTIN

Représentants de la Ville de Québec

SYLVIE VERREAULT, Service de l'environnement
YVES FRÉCHET, Service des travaux publics
DANY MOISAN, Arrondissement de Limoilou

Représentant du ministère de l'Environnement

Pas de représentant

Représentant de la Santé publique

SLAVKO SEBEZ, Direction de la santé publique

Les dépenses

Élément	Montant
Secrétariat	
Général	9 425,07 \$
Site Internet	395,06 \$
Graphisme rapport d'activité 2010	621,80 \$
Repas	1 670,95 \$
Photocopies	194,15 \$
Salles de réunion	702,49 \$
Location et achat de matériel	1 490,67 \$
Stationnements et billets d'autobus	82,29 \$
TOTAL	14 582,47 \$

Des nouvelles de vos déchets

Le périple de votre sac

Qu'arrive-t-il avec votre sac de poubelle une fois ramassé par les éboueurs ? Il est d'abord transporté à l'incinérateur de Québec et ses cendres sont enfouies au lieu d'enfouissement de Saint-Joachim, à quelque 50 km de la capitale. Regardons de plus près certaines étapes importantes de ce parcours.

L'INCINÉRATEUR

L'incinérateur de Québec accueille annuellement les 300 000 tonnes de déchets générés sur le territoire de Québec et de quelques MRC avoisinantes. Dans les fours de l'incinérateur, ces matières brûlent d'elles-mêmes, sans apport supplémentaire en combustible, entre 850 et 1000 degrés Celsius. Les

rejets, qu'ils soient liquides, solides ou gazeux, sont convenablement traités avant d'être retournés dans l'environnement. On suit de près ces éléments afin d'assurer le respect des normes établies.

LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Après en avoir retiré le métal pour le recycler, on envoie les quelque 85 000 tonnes de cendres issues de l'incinérateur dans un lieu d'enfouissement technique (LET). Bien loin des dépotoirs autrefois utilisés, le LET est un site étanche qui dispose des dernières technologies. L'eau contaminée qui a passé au travers des déchets est acheminée vers une station de traitement. Les

biogaz sont pour leur part captés et brûlés afin d'en réduire l'impact sur les changements climatiques. Par ailleurs, les opérateurs du LET se soucient constamment de la propreté du site afin d'éviter les désagréments au voisinage.

DES INFRASTRUCTURES SOUS SURVEILLANCE

L'incinérateur et le lieu d'enfouissement de la ville de Québec sont scrutés à la loupe par deux comités de vigilance. Ces comités, composés de résidents, de gestionnaires municipaux ainsi que de représentants de groupes environnementaux, du secteur de la santé et d'organismes du milieu, s'assurent du bon fonctionnement et de la réduction



des nuisances associées à ces infrastructures.

RÉDUIRE NOS DÉCHETS

L'incinérateur et le lieu d'enfouissement ont chacun une capacité maximale. Pour s'assurer d'une utilisation judicieuse de l'incinérateur et du lieu d'enfouissement, il revient à chaque citoyen d'appliquer

le principe des 3R (**réduction à la source, réemploi et recyclage**) et de veiller à réduire la quantité de déchets générés !

Pour plus de renseignements sur l'incinérateur et le lieu d'enfouissement ainsi que leurs comités de vigilance : www.incinerateur.qc.ca ou www.vigilancelevq.org

Des résidus verts aux ordures



Pendant un mois, les résidus verts d'une partie de Limoilou ont invariablement abouti à l'incinérateur plutôt qu'au centre de compostage de Saint-Henri. Le transporteur Gaudreau a commis une erreur, a admis la Ville. Le Soleil, Laetitia Deconinck



Pierre-André Normandin
Le Soleil

(Québec) La collecte des résidus verts a connu des ratés cette année à Québec. Dans au moins trois des six arrondissements, des matières destinées au compostage ont abouti à l'incinérateur. La Ville assure que les «transporteurs délinquants» ont été avertis et que tous les problèmes ont été réglés.

Michel Cantin a profité d'un récent dimanche après-midi pour ramasser les feuilles mortes tombées sur son terrain de l'arrondissement des Rivières. Comme demandé par la Ville, il les a disposées dans des sacs orange pour les différencier de ses déchets placés dans des sacs verts. Mais voilà, le lundi matin suivant, le citoyen a été estomaqué de constater que le tout était jeté pêle-mêle dans le même camion à

ordures. Même chose pour son voisin qui avait opté pour des sacs transparents, l'autre «couleur» suggérée par la Ville pour disposer de résidus verts.

Alertée par deux plaintes de citoyens de cet arrondissement, Québec dit avoir averti la compagnie responsable de la collecte dans ce secteur, Sanibelle. «Il y a eu un problème de la part du transporteur. Les gens sur le terrain avaient eu la mauvaise information», indique une porte-parole de la Ville, Marjorie Potvin.

Les recherches du *Soleil* ont toutefois permis de constater que le problème n'est pas isolé. Des citoyens de deux autres arrondissements ont confié avoir vécu le même problème.

Une résidente de Beauport a acheté des sacs orangés comme le suggère le Bulletin municipal, le journal publié par la Ville, pour y déposer ses résidus de boîtes à fleurs. «Surprise! Mon sac a été balancé dans le bac vert prévu pour les ordures et transvidé avec le reste dans le camion à vidanges», écrit-elle.

Encore une fois, la Ville parle d'une simple erreur d'un éboueur. À la suite d'une plainte, la Ville dit avoir contacté l'entrepreneur pour lui rappeler ses obligations. «Ça ne reproduira plus. Tous gens sur le terrain sont avisés», assure Marjorie Potvin.

Deux journalistes du *Soleil* ont constaté les mêmes problèmes dans Limoilou. Daphnée Dion-Viens a vu ses restes de plates-bandes aboutir dans le même camion que les sacs verts. Elle avait pourtant pris la peine d'acheter à la quincaillerie un sac brun où l'on pouvait clairement lire «résidus de jardins». «On pouvait aussi y lire que toutes les municipalités acceptent ce sac biodégradable pour la collecte des résidus verts», rapporte-t-elle. Plus loin dans Limoilou, Jean-François Cliche a également vu un éboueur jeter un sac orange dans un camion à ordures rempli de sacs verts.

Erreur du transporteur

En fait, pendant un mois, les résidus verts d'une partie de Limoilou ont invariablement abouti à l'incinérateur plutôt qu'au centre de compostage de Saint-Henri depuis, a confirmé Marjorie Potvin. «[Le transporteur] Gaudreau a commis une erreur. Une personne récoltait les résidus verts avec les ordures. Aussitôt que la situation a été constatée, un avis a été donné à l'entrepreneur pour que ça ne se reproduise plus», explique la porte-parole.

L'administration Labeaume assure ne pas vouloir tolérer ces écarts. «Effectivement, il y a des transporteurs délinquants. Je pense qu'il va y avoir des petits ajustements», a indiqué Simon Brouard, responsable de l'environnement au comité exécutif.

Celui-ci invite les citoyens à porter plainte à la Ville quand ils sont témoins de tels problèmes. «Les gens n'ont pas toujours ce réflexe et appellent simplement leur conseiller, mais je leur dis toujours de porter plainte officiellement», indique M. Brouard. Dans le cas de Limoilou, aucun citoyen ne s'était plaint, d'où le délai d'un mois avant d'avertir le transporteur du problème.

Même si toute la collecte des matières résiduelles est maintenant confiée au privé, la Ville assure malgré tout garder le contrôle sur la qualité du travail. «Dans le cas des Rivières, les gens de l'arrondissement ont contacté l'entrepreneur pour lui dire qu'ils donnent la bonne information aux gens sur le terrain et s'arrangent pour que les sacs orange soient ramassés avec la collecte des résidus verts. C'est sûr qu'on garde le droit de regard.»

Selon la Ville de Québec, quelque 12 700 tonnes de feuilles mortes ont été compostées en 2009. Cette année, la collecte des résidus verts s'étend du 13 septembre au 19 novembre, ainsi que durant le mois de mai.

ANNEXE 3 : Article du 11 février 2010 dans le journal Le Soleil

Publié le 11 février 2010 à 17h18 | Mis à jour le 11 février 2010 à 17h22

Québec veut améliorer le recyclage des déchets des entreprises



D'importants travaux de décontamination auront lieu sur le terrain voisin de l'incinérateur tout au long de 2010 et 2011.

Photothèque Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve



[Pierre-André Normandin](#)
Le Soleil

(Québec) La Ville de Québec devra construire un nouveau centre de tri pour cesser de voir d'importantes quantités de matières recyclables s'envoler en fumée à l'incinérateur. Celle-ci évalue qu'au moins 10 % des déchets produits par les entreprises pourraient être facilement récupérés. Du coup, la capitale pourrait ainsi augmenter du tiers son recyclage.

D'importants travaux de décontamination auront lieu sur le terrain voisin de l'incinérateur tout au long de 2010 et 2011. Pour éliminer les métaux lourds et produits pétroliers hérités de son «lourd passé industriel», la Ville prévoit y investir la bagatelle de 4 millions \$, dont le quart devrait provenir d'un programme provincial de réhabilitation des sols.

Ce terrain de 6,5 hectares - 12 terrains de football - ne servira pas à accueillir la

nouvelle usine de compostage, assure-t-on à la Ville. Les citoyens du secteur ont maintes fois manifesté leurs craintes de voir un tel équipement s'ajouter dans leur quartier, ceux-ci jugeant l'incinérateur déjà suffisamment incommodant.

Ces travaux de décontamination permettront plutôt à la Ville de mener trois projets de front dans le secteur de l'incinérateur, indique une porte-parole de la Ville, Marjorie Potvin. Le plus important concerne la construction d'un «centre de prétraitement des déchets» en provenance des entreprises, des commerces et des institutions.

Rappelons que contrairement aux résidences, celles-ci n'ont pas droit à la collecte au porte-à-porte de leurs matières résiduelles. Elles doivent plutôt prendre entente avec un fournisseur privé.

«Pas mal font du recyclage, mais ce n'est pas tout le monde. Il y a encore beaucoup trop de matières recyclables qui se retrouvent à l'incinérateur», indique Mme Potvin.

Le nouvel équipement permettra de retirer des ordures les matières recyclables. Mais contrairement au centre de tri où des employés séparent manuellement sur un tapis roulant les matières, ce seront plutôt des machines qui feront le travail. Celles-ci pourront seulement retirer les gros morceaux, comme les boîtes de carton ou les grands morceaux de plastique. Les feuilles de papier ne pourront toutefois pas être séparées.

La Ville évalue à 15 000 tonnes qui pourraient être ainsi détournées de l'incinérateur, soit un peu plus de 10 % des ordures récoltées chez les entreprises et les institutions de Québec. En fait, c'est près du tiers de ce que Québec récupère grâce à son actuel centre de tri, où l'on traite 52 000 tonnes par année.

L'implantation de ce nouveau centre de prétraitement fait présentement l'objet d'une étude de faisabilité, menée au coût de 300 000 \$. Aucune évaluation pour le coût de ce nouvel équipement n'est disponible pour l'instant. Il faut préciser qu'aucun centre du genre n'a été construit au Québec. Les experts mandatés par la Ville doivent donc se tourner vers Halifax, en Nouvelle-Écosse, ou en France où les villes de Nantes et Montpellier font appel à cette technologie.

Outre ce projet, la Ville prévoit également déménager sur ce terrain voisin de l'incinérateur l'écocentre de Limoilou, pourtant situé à moins de 500 m de là sur le boulevard Montmorency. Son actuel emplacement serait trop petit et ne permettrait pas d'assurer son développement afin de desservir adéquatement la population du centre-ville.

À court terme, la décontamination du terrain voisin de l'incinérateur permettra également à la Ville de réaménager la rampe d'accès à l'équipement. Présentement située du côté sud du bâtiment, celle-ci sera déménagée au nord pour améliorer l'efficacité de l'acheminement des déchets.

Joint par Le Soleil, le responsable de l'environnement au comité exécutif, Simon Brouard, affirme que la décision sur l'avenir de ce site n'est pas prise. Le terrain étant zoné résidentiel, celui-ci reconnaît toutefois qu'il serait peu probable d'y voir un projet domiciliaire naître. Des intéressés à avoir l'incinérateur comme voisin immédiat?



Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec
www.incinerateur.qc.ca
info@incinerateur.qc.ca